

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00118 Numéro SIREN : 344 946 041 Nom ou dénomination : A CITADELLA

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt 4054

A CITADELLA

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

Siège social : Caldaniccia – Sarrola Carcopino – 20167 MEZZAVIA
RCS – Ajaccio 344 946 041

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A CITADELLA, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE A CITADELLA, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 16 novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société a pour objet principal tous travaux de ravalement, étanchéité, peintures et maçonnerie générale, et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 2.603.272 euros. Le résultat d'exploitation à cette même date est excédentaire à hauteur de 132.593 euros, il traduit une amélioration par rapport à l'exercice précédent en raison notamment de la baisse de la masse salariale de 9 %. Le résultat net présente un excédent de 103.439 euros après constatation d'un résultat



financier positif de 2.043 euros et d'une perte exceptionnelle de 19.640 euros liée principalement à des créances irrécouvrables constatées.

- Les capitaux propres au 31/12/2019 sont positifs à hauteur de 499.670 euros pour un capital social de 300.000 euros. L'assemblée générale du 30/09/2020 a validé l'affectation de ce résultat en report à nouveau et en réserve légale.
- L'endettement financier au 31/12/2019 est faible à hauteur de 6.687 euros et la position de trésorerie est positive au 31/12/2019 à hauteur de 392.030 euros.
- La société présente un actif immobilisé net de 136.492 euros au 31/12/2019.
- Aucune situation intermédiaire n'a pu être établie sur l'exercice 2020. Afin de mesurer les impacts sur l'activité 2020 des ralentissements liés à l'épidémie de Covid-19, nous avons analysé les éléments de gestion mis à notre disposition et avons constaté une baisse de chiffre d'affaires cumulée de 15% au 30/11/2020 en comparaison avec le chiffre d'affaires constaté au 30/11/2019. Les éléments bancaires qui nous ont été fournis montre l'absence de dégradation de la trésorerie sur l'exercice 2020.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Votre société est en litige quant au paiement des honoraires de l'expert-comptable missionné pour effectuer la présentation des comptes clos au 31/12/2019. Dans ces conditions, elle est en attente d'éléments comptables lui permettant de faire établir une situation intermédiaire sur l'exercice 2020 et n'a pu nous fournir tous les éléments justifiants des biens composant l'actif social au 31/12/2019.

- Compte tenu de cette situation, il nous est impossible de mesurer avec précision les impacts de la baisse d'activité identifiée sur l'exercice 2020 sur le niveau des capitaux propres à la date de l'émission de notre rapport.

En raison de ces limitations, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ajaccio, le 11 décembre 2020

Le commissaire aux comptes et à la transformation

SAS COREVAL



Caroline QUENU